

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3891

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Volet habitat du plan climat - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements - Approbation du protocole avec ABC HLM représentant les bailleurs sociaux

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3891**

commission principale : urbanisme

objet : **Volet habitat du plan climat - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique performante de leurs logements - Approbation du protocole avec ABC HLM représentant les bailleurs sociaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a engagé, en 2007, une démarche de plan climat visant à réduire les consommations énergétiques et diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire : le plan énergie climat a été approuvé par délibération n° 2012-2754 du Conseil du 13 février 2012. Le volet habitat du plan climat est un enjeu fort, en effet, l'habitat représentant 17 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, en particulier la réhabilitation thermique des logements : l'objectif de la réhabilitation très performante, à un niveau BBC rénovation est de 160 000 logements en 10 ans, dont environ 40 000 dans le parc de logements sociaux.

Les bailleurs sociaux souhaitent s'inscrire dans la démarche locale du plan climat. Un travail a été conduit pour engager une phase expérimentale de réhabilitations très performantes et définir l'intervention de la Communauté urbaine.

Les bailleurs sociaux ont recensé des opérations éligibles à la réhabilitation et pouvant démarrer entre le dernier trimestre 2012 et le premier semestre 2014. Ils ont précisé les surcoûts estimés pour atteindre un niveau BBC rénovation par rapport aux objectifs initiaux inscrits dans leurs conventions d'utilité sociale (imposés par l'Etat et de leur responsabilité) et correspondant à un niveau de performance énergétique équivalent à l'étiquette C. La Communauté urbaine a étudié les principes et modalités de sa participation financière pour contribuer au financement du surcoût.

Il est proposé de signer un protocole d'accord avec ABC HLM qui représente les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Communauté urbaine. Le projet de protocole fixe les objectifs de réhabilitations thermiques sur la période 2012-2014, ainsi que les modalités de participation de la Communauté urbaine selon les règles suivantes :

- règles de participation financière de la Communauté urbaine : pourcentage de 50 % du montant du surcoût pour atteindre le niveau BBC rénovation plafonné à 5 000 € par logement,

- opérations retenues en phase expérimentale : opérations programmées au plus tard le 1er semestre 2014,

- conditions d'octroi :

. présentation du plan de financement global des opérations, en particulier les répercussions pour les locataires sur les charges et loyers,

. atteinte du niveau BBC rénovation, vérifié par calcul THCex proposé par un organisme extérieur ou production du label Effinergie,

. suivi et évaluation des opérations dans le temps, en particulier suivi des consommations et des charges avant et après travaux.

Lorsque la demande de subvention est complétée avec les pièces administratives prévues et que toutes les conditions d'octroi de la subvention sont réunies, la Communauté urbaine attribue au bailleur social concerné la subvention.

Pour cela, le présent projet de délibération propose les circuits d'instruction des demandes de subventions et des modèles de :

- demande de subvention,
- convention d'attribution de subvention,
- demande de premier versement et de paiement.

Pour cette première phase d'expérimentation (2012-2014), un potentiel de 2 000 logements est recensé.

La liste du patrimoine retenu pour la phase expérimentale sera annexée au protocole.

Le montant de travaux et honoraires globaux prévus est de près de 60 M€ et le montant des travaux complémentaires pour atteindre le niveau BBC rénovation est estimé à près de 15 M€. Le financement de cette phase expérimentale s'effectuera sur l'opération n° OP15O2695 - Eco rénovation parc public-parc privé individualisée le 16 avril 2012 pour un montant de 3 M€.

Au total, la contribution de la Communauté urbaine au plan climat volet habitat -parc privé et public- approuvé en 2012 sera de 10 €. Des individualisations complémentaires d'autorisation de programme devront être approuvées pour 3 M€ en 2014 et 4 M€ en 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans la phrase du dernier paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Au total, la contribution de la Communauté urbaine, etc.", il convient de lire :

"10 M€",

au lieu de :

"10 €".
- Dans le a) du 1° - du dispositif, il convient d'ajouter après "pour les immeubles retenus en phase expérimentale," : "soit 2 000 logements potentiels," ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - le soutien, à titre expérimental, dans le cadre du plan climat, des bailleurs sociaux s'engageant dans une démarche de réhabilitation performante de leur patrimoine, à hauteur de 5 000 € maximum par logement pour les immeubles retenus en phase expérimentale, soit 2 000 logements potentiels,
- c) - le protocole d'accord entre ABC HLM et la Communauté urbaine de Lyon,
- d) - la mise en œuvre et l'instruction par la Communauté urbaine des subventions éco-rénovation.

2° - Autorise monsieur le Président à signer :

a) - ledit protocole d'accord,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de la subvention éco-rénovation et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.